

Réf. : CV/D90_2021

DÉLIBÉRATIONS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23.09.2021 – Convocation du 16.09.2021

Compte rendu affiché le 28 septembre 2021

Président de séance : Éric BELLOT

Secrétaire de séance : Roger PEDOJA

Éric BELLOT, Eva ARTETA-CRISTIN, Anne MOREL, Vincent ALAMERCERY, Séverine DEJOUX, Jérôme JARDIN, Michel ROULLIAT, Yves ARTETA, Florence GAGNEUR, Kamal DJEMAA, Isabelle BOGAS, Roger PEDOJA, Véronique CHIAVAZZA, Gérard PLAISANTIN, Odile BALTHAZARD, Nicolas PASTY, Claire AZEMA, Florian JEDYNAK, Nicole MESSÉGUÉ, Nasser MESSAÏ, Philippe JUSTE, Patrick SAILLOT, Gisèle COIN, Guillemette DEBORDE, Christophe BRUNETTON, Patrick RACHAS.

Florence BERGER par Vincent ALAMERCERY ; Leïla BEN MAHFOUD par Séverine DEJOUX ; Nelly NAVARRO-TACHON par Patrick RACHAS.

Présents

Absents représentés

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	26
Votants	29
Exprimés	29

Objet : Participation financière à COOPAWATT

Le Conseil Municipal,

- OUI l'exposé de Monsieur l'Adjoint délégué et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Budget communal,
- CONSIDÉRANT que la Ville souhaite participer au développement des énergies renouvelables,
- CONSIDÉRANT que l'association CoopaWatt a pour objet d'impulser une dynamique de participation citoyenne pour l'émergence de projets participatifs d'énergie renouvelable.

DECIDE, à l'UNANIMITÉ :

- **D'ATTRIBUER** une subvention de 1 500€ à la coopérative CoopaWatt pour l'impulsion et l'accompagnement de projets participatifs et citoyens d'énergie renouvelable en Val de Saône,
- **DE PRÉCISER** que ces dépenses figurent au budget primitif de la commune,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la finalisation de l'adhésion et tous les documents afférents à ce projet.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Neuville-Sur-Saône, le 23 septembre 2021

Le Maire,
Eric BELLOT.

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 30/09/2021

- Publication ou affichage le 30/09/2021

Eric BELLOT, Maire.

HÔTEL DE VILLE

Place du 8 mai 1945 – BP 0135

69582 Neuville-sur-Saône Cedex

Téléphone : 04 72 08 70 00

Télécopie : 04 78 91 26 92

www.mairie-neuillesursaone.fr

accueil@mairie-neuillesursaone.fr

